

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2020/048

Membres en exercice : 27

Membres présents : 25

Membres absents : 2

Dont membres représentés : 2

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin à 18h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, au centre culturel, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, , Jeannine VIDAL, Yves ESCAPE, Jean TELASCO, Blaise FONS, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Catherine MIFFRE, Pascale PUY, Christian FALZON, Françoise CAMPREDON, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Bertille MARTY, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Chrystèle CARLOS, Joël PACULL, Marc BILLES, Karine CAROLA, Pascal-Henri BASSET, Xavier ROCA, Laurence BARBERA, Nicolas OLIVE, Jean-Pascal GARDELLE.

Absents excusés ayant donnés pouvoir : Laurent FOURMOND (procuration à M. Jean-Pascal GARDELLE), Evelyne SARRAZIN (procuration à M. Xavier ROCA)

Secrétaire de séance : Karine CAROLA

Date de la convocation : 18/06/2020

AJUSTEMENT DES SURFACES DES LOTS A LA VENTE – ZONE ARTISANALE
DE PROXIMITE « LA BRANCA DEL MAS »

M. le Maire rappelle la délibération n°2019-086 du 5 novembre 2019 par laquelle le conseil municipal attribuait les parcelles de la zone d'activités économiques.

Il informe que suite au passage du géomètre, la surface de certains lots a légèrement variée (1m² de moins pour le lot 1, 2m² de moins pour le lot 2 et 1m² de plus pour le lot 4) et que le prix au m² étant fixé par la politique tarifaire des zones d'activités économiques de la Communauté Urbaine (50 € HT/m² sur le secteur 3, arrière-pays), il convient de redélibérer pour ajuster le prix des parcelles en fonction des nouvelles surfaces, soit :

- Lot 1 : M. Salvador DELGADO, 3 Traverse de la Padrère, 66370 PEZILLA LA RIVIERE, 1328 m², 66 400 € HT
- Lot 2 : M. Mathieu PLACE, 4 rond-point des pruniers, 66370 PEZILLA LA RIVIERE, 1133m², 56 650 € HT
- Lot 3 : Mme Thérèse BORRAS et M. Christophe BORRAS, 1 Rue de la Tramontane, 66370 PEZILLA LA RIVIERE, 586 m², 29 300 € HT
- Lot 4 : M. Jacques PORICAL, lieu-dit Sainte Eugénie, 66270 LE SOLER, 1041 m², 52 050 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

► **VALIDE** les nouvelles surfaces des parcelles et les prix de vente comme proposés ci-dessus ;

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.